

REGLEMENT DU BIKE & RUN DE FLOURENS DIMANCHE 10 FEVRIER 2019

1. Objet

Le présent règlement vise à définir les conditions applicables à toute demande d'inscription au Bike & Run de Flourens effectuée par le biais du site d'inscription en ligne de la société Chronosphères (<http://chronospheres.fr>) ainsi que les règles sportives applicables sur les épreuves.

2. Conditions générales de vente

L'acquisition d'une inscription au Bike & Run de Flourens, via le site de la société Chronosphères, implique une acceptation sans réserve par l'acheteur des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du site disponibles à l'adresse suivante : <http://chronospheres.fr/cgu>

3. Cession du droit à l'image

Chaque participant au Bike & Run de Flourens peut faire savoir par écrit à l'organisateur qu'il s'oppose à la cession de son image. A défaut, chaque participant autorise expressément les organisateurs du Bike & Run de Flourens ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de participation au Bike & Run de Flourens, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Le participant prend connaissance que des moyens de production d'images terrestres et aériens pourront être mis en œuvre durant l'événement. Il reconnaît avoir pris connaissance de l'utilisation potentielle d'un drone pour les prises de vue aérienne et autorise celui-ci à le survoler avant pendant et après l'épreuve. Il s'engage à n'effectuer aucune poursuite en cas d'incident de quelque nature que ce soit qui interviendrait dans le cadre de cette production.

4. Coordonnées du club du Triathlon Toulouse Métropole

Tout courrier postal doit être adressé au siège social du Triathlon Toulouse Métropole, 54 rue des 7 Troubadours 31000 TOULOUSE ou par téléphone au 06 51 58 68 12.

5. Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription hors commissions bancaires pour les épreuves au programme du Bike & Run de Flourens est fixé comme suit :

- **Bike & Run JEUNES 6-9 ans** : 14 € par équipe de 2
Toute personne non titulaire d'une licence Fédération Française de Triathlon licence « Compétition » ou Fédération Française de Triathlon licence compétition Paratriathlon ou Union Nationale du Sport Scolaire ou Fédération Française du Sport en Entreprise (uniquement épreuves « Jeunes » et/ou distance XS) ou Fédération étrangère affiliée à l'ITU exonérée de pass compétition (voir liste sur le site de la FFTri) en cours de validité aura l'obligation de faire l'acquisition, en plus des droits d'inscription, d'un Pass Compétition dont le tarif est fixé à deux euros (2 €) par personne.

- **Bike & Run 10-13 ans** : 16 € par équipe de 2
Toute personne non titulaire d'une licence Fédération Française de Triathlon licence « Compétition » ou Fédération Française de Triathlon licence compétition Paratriathlon ou Union Nationale du Sport Scolaire ou Fédération Française du Sport en Entreprise (uniquement épreuves « Jeunes » et/ou distance XS) ou Fédération étrangère affiliée à l'ITU exonérée de pass compétition (voir liste sur le site de la FFTri) en cours de validité aura l'obligation de faire l'acquisition, en plus des droits d'inscription, d'un Pass Compétition dont

le tarif est fixé à deux euros (2 €) par personne.

- **Bike & Run JEUNES 14-19 ans: 18 € par équipe de 2**

Toute personne non titulaire d'une licence Fédération Française de Triathlon licence « Compétition » ou Fédération Française de Triathlon licence compétition Paratriathlon ou Union Nationale du Sport Scolaire ou Fédération Française du Sport en Entreprise (uniquement épreuves « Jeunes » et/ou distance XS) ou Fédération étrangère affiliée à l'ITU exonérée de pass compétition (voir liste sur le site de la FFTRI) en cours de validité aura l'obligation de faire l'acquisition, en plus des droits d'inscription, d'un Pass Compétition dont le tarif est fixé à deux euros (2 €) par personne.

6. Inscription par internet

L'inscription n'est possible que par Internet. Ainsi toute demande écrite sera refusée. Toutes les pièces justificatives (selon la situation : licence, autorisation parentale, pièce d'identité, pass compétition, certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition...) devront obligatoirement être téléchargées lors de l'inscription sur le site internet.

7. Paiement par carte bancaire/débit de la carte bancaire

Le paiement est possible uniquement par carte bancaire (VISA, MASTERCARD). Le débit de la carte bancaire est immédiat au moment de l'inscription.

8. Absence de délai de rétractation

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du Code de la consommation).

9. Inscription individuelle

L'épreuve Bike & Run 6-9 ans est accessible pour les catégories Mini-poussin (6-7 ans, années 2012 & 2013) et Poussin (8-9 ans, années 2010 & 2011).

L'épreuve Bike & Run 10-13 ans est accessible pour les catégories Pupille (10-11 ans, années 2008 & 2009) et Benjamin (12-13 ans, années 2006 & 2007).

L'épreuve Bike & Run 14-19 ans est accessible pour les catégories Minime (14-15 ans, années 2004 & 2005), Cadet (16-17 ans, années 2002 & 2003) et Junior (18-19 ans, années 2000 & 2001).

10. Inscription personnelle, nominative et non transférable

Chaque inscription est strictement personnelle et nominative. Chaque inscription fait l'objet de l'attribution d'un dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne.

11. Remboursement

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, à l'exception des cas d'incapacité physique justifiés par un certificat médical.

12. Conditions d'inscription pour les mineurs

Pour toute demande d'inscription d'un mineur :

- Le formulaire d'inscription doit être complété par le représentant légal.
- L'acceptation des conditions générales de vente doit être effectuée par le représentant légal.
- L'autorisation parentale doit être complétée et signée par le représentant légal.
- Si le mineur n'est pas titulaire d'une licence F.F.TRI. « compétition » (pratiquant) en cours de validité, le pass compétition doit être complété et signé par le représentant légal.

13. Conditions de participation et de validation de l'inscription au Bike & Run de Flourens

Pour les épreuves individuelles :

- appartenir à une catégorie acceptée sur la course (voir article 9) ;
- s'acquitter du paiement ;

- télécharger les pièces justificatives demandées au moment de l'inscription.

En cas de non téléchargement des pièces demandées, ou en cas de téléchargement de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne seront effectués.

14. Liste des pièces justificatives

Pour les titulaires d'une licence Fédération Française de Triathlon, licence "Compétition" :

- votre licence parfaitement lisible (à télécharger sur le site d'inscription) ;
- votre pièce d'identité (à présenter sur place lors du retrait des dossards).

Pour les titulaires d'une licence Fédération Française de Triathlon, licence "Loisir" ou "Dirigeant" ou "Action", le Pass Compétition est obligatoire :

- votre licence parfaitement lisible (à télécharger sur le site d'inscription) ;
- votre pièce d'identité (à présenter sur place lors du retrait des dossards) ;
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition (ou à défaut de la discipline concernée en compétition) de moins d'un an à la date de l'épreuve (à télécharger sur le site d'inscription).

Pour les titulaires d'une licence Fédération Française du Sport Universitaire, le Pass Compétition est obligatoire :

- votre licence parfaitement lisible (à télécharger sur le site d'inscription) ;
- votre pièce d'identité (à présenter sur place lors du retrait des dossards) ;
- une autorisation parentale pour les mineurs (à télécharger sur le site d'inscription).

Pour les non licenciés :

- un émargement valant acceptation du Pass Compétition, signé par le représentant légal si mineur (à signer sur place lors du retrait des dossards) ;
- une autorisation parentale pour les mineurs (à télécharger sur le site d'inscription) ;
- votre pièce d'identité (à présenter sur place lors du retrait des dossards) ;
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition (ou à défaut de la discipline concernée en compétition) de moins d'un an à la date de l'épreuve (à télécharger sur le site d'inscription).

Pour les autres types de licences : se reporter à la Réglementation Générale Fédérale disponible sur le site de l'événement.

15. Retrait des dossards

Chaque participant devra avoir retiré personnellement son dossard pendant les créneaux prévus à cet effet.

16. Numéro de dossard

L'attribution des numéros de dossard sera effectuée à la discrétion de l'organisateur. Elle relève de la seule responsabilité de l'organisateur et il ne sera en aucun cas possible de modifier son numéro de dossard.

17. Respect de la Réglementation Générale Fédérale

La Réglementation Sportive 2019 de la Fédération Française de Triathlon (RGF 2019) régit les règles de toutes les courses au programme du Bike & Run de Flourens.

En s'inscrivant au Bike & Run de Flourens, le participant s'engage à les respecter.

La composition des équipes est libre en respectant les distances en fonction des catégories, les équipes de 2 sont formées avec une catégorie d'écart et prises en compte avec la catégorie du plus âgé (exemple : 2minimes = équipe minime / 1minime + 1 cadet ou 2 cadets = équipe cadet / 1cadet + 1junior ou 2 juniors = équipe junior).

Le départ des coureurs à pied se fait sur une boucle pédestre de 100m à 300m, les cyclistes ne prennent le départ qu'au passage de leur partenaire devant eux.

La permutation des équipiers est libre avec possibilité de ne pas rester groupés.

En dehors de l'arrivée, une zone de regroupement par tour est prévue (présence des deux coéquipiers et du vélo dans la zone). Une table de contrôle à l'entrée de la zone de regroupement vérifiera cette obligation. La zone de regroupements imposée sera délimitée par deux lignes au sol, avec une signalisation de début et de fin de zone.

Les membres d'une même équipe doivent obligatoirement traverser la zone de contrôle et les 100 derniers mètres de la course côte à côte.

Le port du casque est obligatoire pour tous les concurrents sur l'intégralité du parcours.

Un seul concurrent est autorisé sur le vélo. Le vélo doit effectuer la totalité du parcours.

Pour qu'une équipe soit classée, la ligne d'arrivée doit être franchie par les 2 équipiers et le vélo. Le temps du dernier concurrent de l'équipe à passer la ligne d'arrivée servira de référence au classement. Le chronométrage débute au départ de l'épreuve et s'arrête quand l'équipe complète franchit la ligne d'arrivée

18. Respect des Consignes de course

Pour s'assurer de la bonne tenue des consignes de course et de la Règlementation Générale Fédérale, les organisateurs, ainsi que les arbitres organiseront un briefing d'avant course. La présence à ce briefing est obligatoire. Des sanctions en cas de non-respect de cette règle peuvent être prises.

19. Responsabilité

Chaque participant conserve l'entière responsabilité du matériel et de ses effets personnels déposés dans les aires de transition (combinaison, chaussures, chronomètre, sac, etc.).

20. Assurance

a. Vélo : L'organisateur du Bike & Run de Flourens ne prend pas en charge les dégâts matériels pouvant être occasionnés aux vélos des participants que ces derniers soient licenciés ou non licenciés à la Fédération Française de Triathlon.

b. Pass Compétition: Toute personne devant faire l'acquisition d'un pass compétition est informée :

- qu'elle bénéficie, dans le cadre de la présente manifestation, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par l'organisateur. auprès d'Allianz ;
- que le Pass compétition ne comprend aucune garantie d'assurance de personne ;
- qu'il peut être de son intérêt de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer ;
- que son vélo ne bénéficie d'aucune couverture assurance. Les dégâts matériels qu'il

pourrait causer à son vélo ou aux vélos de tiers ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale ;

- que les dégâts que des tiers pourraient occasionner à son vélo ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.

c. Licenciés F.F.TRI. : Conformément à la notice d'information assurance qui vous a été remise au moment de votre prise de licence, l'organisateur :

- attire votre attention sur l'intérêt que vous avez à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels peut vous exposer votre pratique sportive ;
- vous rappelle que vous avez la possibilité de souscrire des garanties « Atteinte corporelle » complémentaires facultatives permettant de renforcer les garanties de base du contrat ;
- vous rappelle de la possibilité de souscrire des garanties optionnelles « Dommages au vélo ». En effet, les dommages aux vélos ne sont pas garantis y compris en Responsabilité Civile lors de collision entre triathlètes.

d. Les licenciés d'une fédération de triathlon étrangère affiliée à l'ITU devront remplir un Pass Compétition qui leur offrira les mêmes garanties qu'un Pass Compétition (voir plus haut).

21. Protection des données

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat du Triathlon Toulouse Métropole. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au club organisateur (cf. article 4). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Chaque participant au Bike & Run de Flourens peut faire savoir par écrit à l'organisateur qu'il s'oppose à la cession des informations aux partenaires de l'épreuve. A défaut, chaque participant autorise expressément les organisateurs du Bike & Run de Flourens ainsi que leurs partenaires, à utiliser les données pour leur proposer des offres commerciales.

22. Litige

En cas de litige, la version française des conditions générales de vente prévaudra.